

# BTSA

Le brevet de technicien supérieur agricole, BTSA, diplôme de niveau III, prépare à la responsabilité d'une exploitation ou d'une entreprise agricole, para-agricole ou à exercer une fonction de technicien supérieur salarié.

## Admission

Ouverte aux titulaires du bac scientifique S, des bacs technologiques ou professionnels, cette formation spécialisée en deux ans débouche théoriquement sur la vie active. Elle recouvre de seize sections au total et la majorité des étudiants (plus de 60 % des effectifs) provient de l'enseignement agricole.

Actuellement les options suivantes sont très sélectives :

- Aménagements paysagers.
- Analyses agricoles, biologiques et biotechnologiques.
- Gestion forestière.
- Gestion et maîtrise de l'eau : Etudes et projets d'aménagements hydrauliques urbains et agricoles ; Gestion des services d'eau et d'assainissement ; Maîtrise de l'eau en agriculture et en aménagement.
- Gestion et protection de la nature : Animation nature ; Gestion des espaces naturels.
- Productions aquacoles.

Autres options :

- Analyse et conduite de systèmes d'exploitation.
- Développement de l'agriculture des régions chaudes.
- Génie des équipements agricoles (Télécharger la présentation du BTSA GDEA au format PDF (185Ko), lisible avec le logiciel Acrobat Reader).
- Industries agroalimentaires : Industrie alimentaire ; Industrie des viandes ; Industrie laitière.
- Productions animales.
- Productions horticoles.
- Service en espace rural.
- Technico commercial : Agrofournitures ; Boissons, vins et spiritueux ; Produits alimentaires ; Produits d'origine forestière ; Végétaux d'ornement.

- Technico commercial : Produits alimentaires ; Boissons, vins et spiritueux ; Agrofournitures ; Produits d'origine forestière ; Végétaux d'ornement.
- Technologies végétales : Agronomie et systèmes de cultures ; Amélioration des plantes et technologie des semences ; Protection des cultures.
- Viticulture & oelig;nologie.

Une commission nationale de recrutement étudie tous les dossiers. Les candidats sont informés de ses décisions en juin.

## Formation

Certains enseignements sont communs à tous les BTSA, d&rsquo;autres sont spécifiques à l&rsquo;option ou à la spécialité et apportent l&rsquo;enseignement professionnel spécialisé.

## Examen

Il comporte deux groupes d'épreuves comptant chacun pour 50 % dans la délivrance du diplôme.

Trois épreuves, organisées en fin de formation, permettent de contrôler que les objectifs terminaux de la formation sont atteints.

Les coefficients et la nature de certaines épreuves peuvent varier selon l'option :

- Expression française et culture socio-économique
- Epreuve professionnelle interdisciplinaire ou épreuve scientifique et technique
- Rapport de stage

Une moyenne inférieure à 9 sur 20 à l'ensemble de ces trois épreuves est éliminatoire. Six épreuves maximum sont organisées sous forme de contrôle en cours de formation.

- Traitement de données
- Projet écrit d&rsquo;un produit de communication
- Langue vivante I
- Economie générale et appliquée
- Une ou deux épreuves professionnelles

## Après le BTSA

Le BTSA atteste d'une qualification professionnelle. Son objectif est l'insertion professionnelle. La poursuite d'études reste possible :

- préparer un certificat de spécialisation ;
- préparer un second BTSA en un an, pour acquérir une compétence complémentaire : dans ce cas, les demandes de candidatures sont à retirer auprès de l'établissement choisi ;
- entrer sur concours dans une école supérieure agronomique (ENSA), une école nationale d'ingénieur des travaux (ENIT), une école nationale vétérinaire (ENV), l'école de formation des ingénieurs forestiers de Nancy (FIF-ENGREF), l'école nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg (ENGEES). Pour cela, il est conseillé de faire une classe préparatoire post-BTSA, BTS, DUT. Les demandes de candidatures sont examinées par une commission nationale ;
- faire une classe de prélicence ;
- s'engager vers l'obtention d'une licence professionnelle.

## Second BTSA en un an

Pour acquérir une double compétence, il est possible de préparer un second BTSA en un an. Les demandes de candidatures sont à retirer auprès de l'établissement.

Les élèves titulaires d'un BTSA, BTS, DEUG, DEUST, DUT, sont dispensés de certaines épreuves.